Réf. Farde e-Assemblées : 2638022

N° OJ : **4**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/02/2025

**Objet :** Convention d'occupation de l'auvent "Cantersteen" par l'ENSAV La Cambre du 01/01 au 01/09/2025.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles est propriétaire de l'auvent "Cantersteen" dit pavillon Brunfaut situé à l'intersection de la rue Cantersteen et de la rue des Sols à 1000 Bruxelles

Considérant qu'il a été décidé que l'Echevinat de la Culture est en charge de la gestion de l'occupation, de l'exploitation et de la programmation du pavillon;

Considérant que le pavillon situé à l'intersection de la rue Cantersteen et de la rue des Sols à 1000 Bruxelles est inoccupé;

Considérant que ces occupations temporaires permettraient de valoriser le pavillon en y accueillant des projets et des évènements à caractère socio-culturels et artistiques.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La convention entre la Ville de Bruxelles et l'école ENSAV - La Cambre, Ecole Nationale Supérieure de la Fédération Wallonie Bruxelles, ayant son siège à l'Abbaye de la Cambre 21 à 1000 Bruxelles, représentée par Monsieur Hennaut Benoit en sa qualité de Directeur, dans le cadre de l'occupation de l'auvent "Cantersteen" dit pavillon Brunfaut pen vue d'y développer des projets artistiques en lien avec les activités pédagogiques de l'atelier Espace Urbain de l'ENSAV La Cambre qui aura lieu du 01/01/2025 au 01/09/2025, est adoptée.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)